

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4202-2022

**GAZIFÈRE INC.**, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « Gazifère »)

---

**DÉCLARATION SOUS SERMENT  
POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**

(Article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, R.L.R.Q. c. R-6.01 et article 33 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, R.L.R.Q., c. R-6.01, r. 4.1)

---

Je, soussigné, Francis-Olivier Joncas, Spécialiste, Nouvelles initiatives, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'occupe le poste de Spécialiste, Nouvelles initiatives chez Gazifère et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la présente demande d'ordonnance de confidentialité ;
2. Au soutien de ses réponses à la demande de renseignements no. 1 de la Régie dans le cadre de la Phase 2 du présent dossier, Gazifère a déposé une version confidentielle de la pièce GI-6, Document 1.1, soit une demande de subvention déposée par Gazifère auprès du gouvernement en vue du financement de son étude visant à évaluer la résilience de son réseau de distribution face à l'introduction d'hydrogène en diverses proportions dans ses installations de gaz naturel (le « **Projet** »);
3. Pour les motifs ci-après exposés, Gazifère demande que les renseignements, contenus dans la correspondance datée du 13 juillet 2023, ne soient pas divulgués ;

4. Le gouvernement a requis de Gazifère de maintenir confidentiels tous les détails en lien avec la demande de subvention GI-6, Document 1.1 jusqu'à la réception d'une réponse officielle à ladite demande ;
5. Dernièrement, des informations additionnelles relatives à la demande de subvention ont été obtenues par Gazifère du gouvernement ;
6. Afin de donner suite à son engagement d'informer la Régie des développements en lien avec cette subvention, Gazifère dépose ce jour auprès de la Régie une correspondance faisant état des informations additionnelles dont il est question au paragraphe 5 ci-dessous;
7. Ces informations portant sur la demande de subvention GI-6, Document 1.1, leur divulgation irait directement à l'encontre de la confidentialité requise par le gouvernement et nuirait aux relations d'affaires du distributeur ainsi qu'à la position concurrentielle de Gazifère et de ses partenaires ;
8. Gazifère est donc justifié de demander à la Régie d'émettre une ordonnance afin d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus à la correspondance déposée ce jour dans le cadre du dossier en titre, et d'ordonner leur traitement confidentiel jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023;
9. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Gatineau le 13 juillet 2023.

---

**FRANCIS-OLIVIER JONCAS**

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi  
par un moyen technologique à Montréal,  
ce 13 jour de juillet 2023

---

**Marie-Josée Turbide # 194 590**  
Commissaire à l'assermentation pour tous les  
districts judiciaires du Québec